

# Glossaire EmployerAccountBalance

## Mise à jour de la version

---

Version: 2022/2

Date de publication: 31/05/2022

Date de mise en production: 01/07/2022

## Liste des modifications

---

---

Page de garde

Page de garde

Glossaire

90497 - Demandeur

00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE

Annexe

Employer\_Account\_Balance01 - Attestations pour tiers

NUMERO DE ZONE: 00042	VERSION: 2022/2	DATE DE PUBLICATION: 31/05/2022
-----------------------	-----------------	---------------------------------

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE**  
(Label XML : LocalUnitID)

**BLOC FONCTIONNEL:** Demandeur  
**Code(s):** 90497  
**Label(s) xml:** Consumer

**DESCRIPTION:** Il s'agit du numéro identifiant une unité d'établissement (numéro attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises).

*"Domaine de définition" est modifié:*

**DOMAINE DE DEFINITION:** Nombre de 10 chiffres dont :  
les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre compris entre 2 et 8;  
les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.  
A partir des déclarations du 2014/1 l'usage d'un numéro fictif peut être nécessaire :  
- 8999999993 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui ne sont pas occupés sur le territoire belge  
- 8999999104 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région flamande  
- 8999999203 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région Bruxelles-Capitale  
- 8999999302 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région wallonne sans les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone  
- 8999999401 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories d'employeurs 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories d'employeurs 094 et 193) - Région wallonne en ce qui concerne les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone  
- 8999999005 = Employeur en attente d'un numéro d'UE  
- 8999999894 = Pas d'application - tiers payants (catégories d'employeurs 033, 099, 199, 299 et 699) - Indemnité de rupture - ou indemnité de sortie - Statutaires avec un lieu d'affectation à l'étranger

**REFERENCE LEGALE:**  
**TYPE:** Numérique  
**LONGUEUR:** 10  
**PRESENCE:** Facultative  
**FORMAT:**

**CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

EmployerAccountBalance - Annexe numéro Employer\_Account\_Balance01: Attestations pour tiers  
Version: 2022/2

---

Date de publication:

31/05/2022

*L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et l*

Contenu de l'annexe: 



Annexe\_Attestations\_pour\_tiers.pdf



Annexe\_Attestations\_pour\_tiers.docx

Information intermédiaire:

## Annexe : Attestations pour tiers

Code	Description
1	Article 12 - loi 27/06/1969
2	Article 41quinquies - loi 27/06/1969
3	AR 12/12/2001 - modifié par l'arrêté 06/03/2015 (Titres services Flandre)
4	AR 12/12/2001 - modifié par l'arrêté 1/12/2016 (Titres services Wallonie)
5	AR 12/12/2001 - modifié par l'arrêté 14/01/2016 (Titres services Bruxelles)
6	AR 15/12/2010 (Interim Flandre)
7	AR 15/12/2010 (Interim Wallonie)
8	AR 15/12/2010 (Interim Bruxelles)
9	Situation de compte / tiers (C428/tiers)
10	Situation de compte (Club de sport - Fédération de football)
11	Situation de compte (Club de sport - Fédération de basketball)
12	Situation de compte (Club de sport - Fédération de volleyball)
13	Attestation marché public
14	Attestation de dettes
15	Article 12 - loi 27/06/1969 avec complément d'information sur l'existence et respect d'un plan de paiement amiable